

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



STARK im
Kombinierten
Verkehr

KTL Kombi-Terminal Ludwigshafen GmbH, 67069 Ludwigshafen

Avant d'entrer ou de conduire dans l'enceinte de l'entreprise KTL, il est nécessaire de s'enregistrer dans le bâtiment d'entrée Y 14. L'entrée ou la conduite n'est autorisée qu'avec l'autorisation et l'obligation de respecter le règlement intérieur en vigueur dans l'enceinte du terminal. Les visiteurs qui se rendent au terminal par la porte 15a doivent s'enregistrer à la porte 15a.

Les personnes accompagnatrices dans les véhicules doivent s'enregistrer. Seules les personnes accompagnatrices, qui ont justifié d'un intérêt légitime, par exemple les chauffeurs de camion en placement du véhicule, peuvent entrer sur le site du KTL. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans ne doivent en principe pas être emmenés.

	<p>Il est interdit de fumer, de faire du feu et de faire usage de flamme nue – même dans les véhicules – dans toute l'enceinte du terminal !</p> <p>La consommation de boissons alcoolisées ou de drogues est interdite dans toute l'enceinte du terminal !</p>
	<p>Les vêtements à haute visibilité, le casque de sécurité et les chaussures de sécurité (min. S1) doivent être portés dans les zones indiquées.</p>
	<p>Il est interdit de pénétrer sur les voies ferrées et d'entrer dans les entrepôts en dehors des routes balisées !</p> <p>Il est interdit de grimper sur les unités de chargement et les véhicules ferroviaires dans l'enceinte du terminal.</p>
	<p>Il est interdit de marcher ou de conduire sous des charges suspendues.</p>

	<p>Lors du chargement ou du déchargement, vous devez descendre du véhicule et garder un œil sur la grue ou les conducteurs de l'équipement. Les conducteurs doivent se trouver à proximité immédiate du véhicule. La distance de sécurité par rapport aux élingues doit être respectée ! Des précautions particulières doivent être prises lors de l'entrée sur la route, en particulier lorsqu'il y a une saillie derrière les unités de chargement ou les véhicules et lors de l'entrée et de la sortie du véhicule. La distance de sécurité par rapport aux voies doit toujours être respectée (voir marquages au sol). Le moteur doit être arrêté pendant les temps d'arrêt et d'attente. Les instructions du personnel du terminal doivent être suivies.</p>
	<p>Attention : circulation des chariots élévateurs à fourche</p>
 <p>Tenez le bras en l'air avec la paume tournée vers l'avant</p>	<p>Le chargement ou le déchargement doit être préparé par les conducteurs du camion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le livreur ou le collecteur est responsable du dételage et de l'attelage adéquats et du raccordement de l'unité de chargement au véhicule routier, en particulier du desserrage et du serrage des dispositifs de fixation et de sécurisation et de la préparation à la circulation sur rail ou sur route (p. ex. changement des béquilles et des dispositifs de protection latéraux et arrières). 2. Les dispositifs de verrouillage ne doivent être déverrouillés que juste avant de faire fonctionner la grue ou fermés immédiatement après avoir installé l'unité de chargement. 3. Sur les semi-remorques, les dispositifs de protection latéraux et arrières (SUS+HUS) doivent être repliés et sécurisés, les flexibles d'air doivent être retirés et l'air évacuée. 4. La mise en fonctionnement de la grue doit être indiquée à l'opérateur de la grue à l'aide d'un signe de la main selon l'illustration ci-contre.
	<p>Le code la route s'applique à l'ensemble de la zone du terminal. La vitesse maximale est de 20 km/h. Les équipements mobiles et les grues ainsi que les terminaux des véhicules de traction et les véhicules ferroviaires ont la priorité ! La marche arrière est interdite dans la zone du terminal, les exceptions ne sont autorisées qu'après une instruction expresse et sous surveillance. Le stationnement non autorisé de véhicules ou d'unités de chargement est interdit.</p>
	<p>Il est absolument interdit de s'arrêter sur les routes, en particulier devant les bornes d'incendie et dans la zone des marquages routiers blancs et continus.</p>

	<p>Les passages à niveau doivent être dégagés. Une distance minimale de 1,5 m des bords extérieurs des rails et des rails de grue doit être respectée.</p>
   	<p>Les règles de conduite et les mesures de sécurité suivantes s'appliquent en cas de dommages et d'alarmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupez le moteur - restez éloigné du lieu où se situe l'incident - En cas d'irrégularités, par exemple en cas de fuite de liquides, de nuages de gaz ou d'accidents, appelez immédiatement le numéro d'urgence 0621-60-112 ou appuyez sur le bouton-poussoir rouge le plus proche - informez immédiatement les employés responsables du terminal combiné (Platzmeister) - Distance de manière transversale par rapport à la direction du vent entre la zone dangereuse et les points de rassemblement - attendez des instructions supplémentaires - ne circulez pas dans des liquides renversés, sur de la poussière ou dans des nuages de gaz - consultez immédiatement votre médecin si votre santé est altérée